REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances
Office des bâtiments
Direction Ingénerie et Energie

Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale

CF: **1074**

Nom de l'établissement : VNC LA CHAPELLE Bât I,J,K,L,E,F,G,H **Adresse de l'établissement: Chemin le sapay 1 - 1212 Grand-Lancy** **Année du diagnostic : 2022**

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé[2]	Remarques	Échéance
Bât I-J	Rdc-Local Pneus -Bureau	Carton isolant amiante	moyen terme		2027
Bât F	RDC Façades	Bardage Ardoises en fibre-ciment	moyen terme		2027

[1] Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air.
En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

[2] Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (SABRA). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.